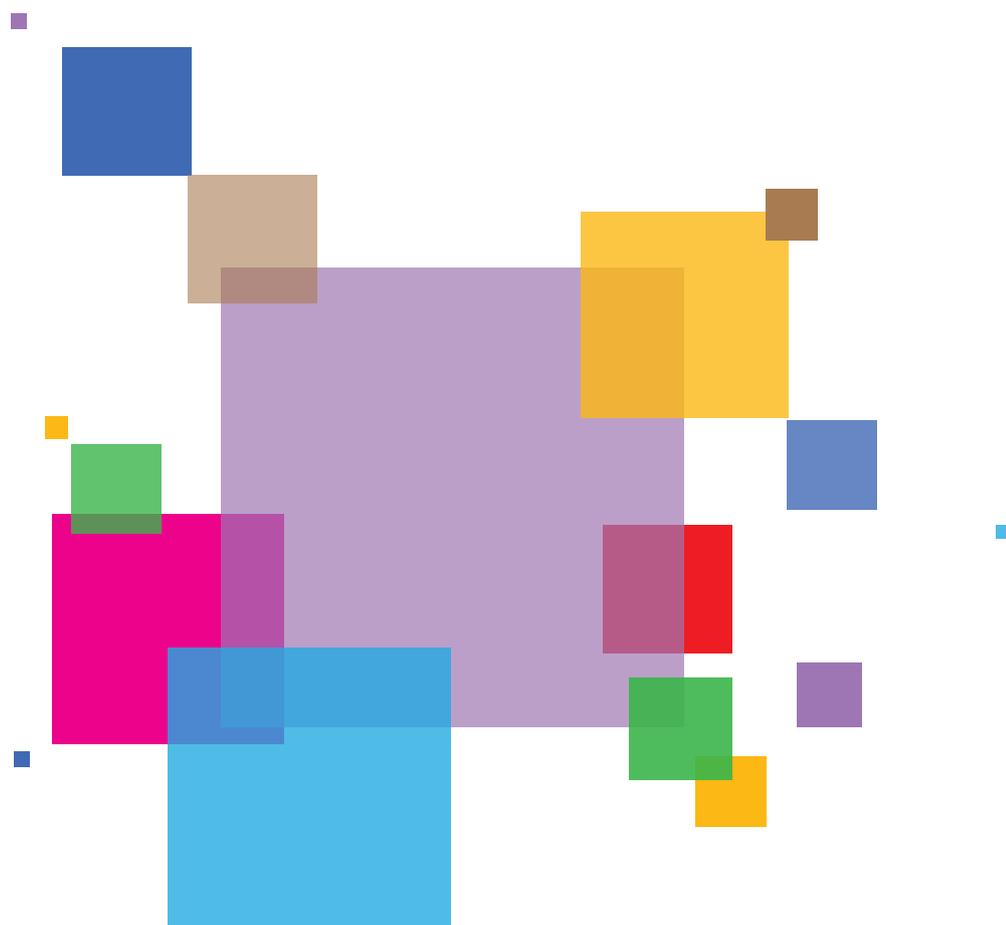




**cnams**...  
FABRICATION & SERVICES



Agir, rassembler, grandir ensemble...



Chères collègues,  
chers collègues,

Lorsque les organisations patronales représentatives des métiers de service et de fabrication de l'artisanat ont fait le choix de m'élire au poste de Président national de la CNAMS, elles ont décidé de me confier une responsabilité majeure, celle d'être en première ligne pour soutenir et promouvoir nos entreprises artisanales dans la diversité de leurs métiers et de leurs savoir-faire.

Chaque jour, aux côtés des élus nationaux, régionaux et départementaux de la CNAMS, je m'efforce d'être à la hauteur de cette tâche en protégeant avec conviction et énergie les intérêts ainsi que les valeurs de toutes les entreprises que nous représentons.

Les entreprises artisanales des métiers de service et de fabrication sont, et doivent rester, une source de richesse extraordinaire pour notre pays. Elles renferment de formidables savoir-faire qui leur permettent d'être un acteur de premier plan du développement économique et social des territoires. Elles jouent également un rôle central en matière d'emploi en favorisant notamment l'insertion de milliers de jeunes sur le marché du travail. Grâce à leur proximité avec tous les citoyens, elles constituent face à la mondialisation un pilier essentiel de notre identité et de la préservation du lien social en France.

Malgré tous ces atouts, parmi les entreprises que nous représentons, beaucoup trop sont aujourd'hui en danger.

Face à cette situation, je me refuse à tout angélisme ou pessimisme. La tentation du pessimisme est pourtant grande lorsque que l'on constate les difficultés qui s'accumulent. Néanmoins, j'ai la conviction que les métiers de service et de fabrication portent en eux toutes les ressources nécessaires pour surmonter les difficultés actuelles. Pour cela, ils ont besoin d'être reconnus à leur juste valeur et de bénéficier d'un cadre fiscal et réglementaire qui valorise leur travail et qui n'entrave pas leur développement.

C'est pourquoi, la CNAMS est plus que jamais mobilisée pour obtenir des pouvoirs publics une fiscalité équilibrée ainsi qu'une législation plus équitable. Elle est aussi déterminée à jouer tout son rôle pour défendre l'esprit d'entreprendre et la créativité de nos entreprises. Dans ce but, je suis résolu à poursuivre le développement de la CNAMS. Cela passe par des services toujours plus performants, mais également par l'augmentation du nombre d'adhérents et de notre influence. En effet, c'est seulement dans l'union, le partage et le combat collectif que nous défendrons aux mieux les entreprises artisanales.

Soyez assuré que la CNAMS remplira pleinement sa mission pour préparer l'avenir et offrir aux artisans des métiers de service et de fabrication les conditions du développement qu'ils méritent !

Pierre Martin,  
Président national

# Cinq « pôles » pour gagner en lisibilité et favoriser les synergies

Ensemble les 5 pôles métiers de la CNAMS recouvraient en 2014 :

- **400 505 entreprises artisanales,**
- et près de **1,26 million d'emplois**, salariés et non-salariés.

## Conception, fabrication, réparation

- Métallurgie
- Plasturgie
- Travail du bois
- Papier
- Prothèses
- Équipements industriels électriques, électroniques
- Ameublement
- Imprimerie
- Métiers graphiques et multimédia
- Métiers ruraux

**92 147**  
entreprises

**400 000**  
emplois

## Mode et beauté

- Coiffure
- Esthétique
- Couture

**99 269**  
entreprises

**230 000**  
emplois

## Services et commerces de proximité

- Blanchisseries
- Cordonniers & multiservices
- Fleuristes
- Professionnels du chien et du chat
- Crémateurs animaliers
- Photographie
- Nettoyage
- Réparation d'articles personnels et domestiques
- Commerce de l'électroménager

**89 399**  
entreprises

**320 000**  
emplois

## Automobile et transport

- Garagistes
- Carrossiers
- Fabricants de matériel automobile
- Services de l'automobile
- Taxis
- Véhicules agricoles

**91 789**  
entreprises

**260 000**  
emplois

## Métiers d'art

- Cuir & maroquinerie
- Fourrure
- Chaussure
- Céramique
- Coutellerie
- Bijouterie
- Dentelle et broderie
- Taxidermie
- Vitrail, cristallerie et verrerie
- Art floral

**27 901**  
entreprises

**50 000**  
emplois

## La CNAMS, en quelques mots...

Fondée en 1945 et présidée par Monsieur Pierre MARTIN depuis 2009, la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) est l'organisation interprofessionnelle nationale représentative des métiers de la fabrication et des services.

La CNAMS rassemble 37 fédérations patronales. A ce titre, elle regroupe des activités et des métiers très nombreux comme par exemple les métiers de la fabrication, de la sous-traitance, l'ameublement, l'imprimerie, l'esthétique et la beauté, la coiffure, les métiers de la fourrure, la couture, la bijouterie, la carrosserie, l'automobile, les taxis, les fleuristes, les prothésistes dentaires, les podo-orthésistes, les pressings et les blanchisseries, les céramistes, les affûteurs, les crémateurs animaliers, les électriciens, les cordonniers, les bottiers, les tailleurs, les photographes, les naturalistes, les métiers d'art, les métiers graphiques, les métiers ruraux, les métiers du plastique et du caoutchouc, les prestataires animaliers, les professionnels du chien et du chat, les professionnels de l'électrodomestique et du multimédia, les professionnels du funéraire...

Fort de cette représentativité et de cette diversité, la CNAMS est aujourd'hui l'organisation patronale de l'artisanat qui regroupe le plus grand nombre de professions. Ainsi, la CNAMS représente les intérêts de 54% des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (entreprises exerçant une activité artisanale à titre principale ou secondaire), **soit plus de 400 000 entreprises qui représentent environ 1,26 million d'actifs, pour un chiffre d'affaires de 118 milliards d'euros.**

Acteur dynamique et engagé, la CNAMS est également l'une des trois confédérations patronales fondatrices et adhérentes de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) avec la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Dans ce cadre, les représentants de la CNAMS défendent les valeurs des métiers de service et de fabrication auprès des pouvoirs publics et des leaders d'opinion. Ils participent également à différentes instances paritaires et de gestion, ainsi qu'au développement du dialogue social au niveau interprofessionnel.



# Organigramme : bureau national de la CNAMS

Président National :  
Pierre MARTIN  
(UNEC)

1<sup>er</sup> Vice-Président :  
Alain GRISET  
(UNT)

2<sup>ème</sup> Vice-Président :  
Gérard POLO  
(FNAA)

3<sup>ème</sup> Vice-Président :  
Jean-Louis MAITRE  
(UNAMA)

Trésorière :  
Monique AMOROS  
(CNAIB)

Trésorier Adjoint :  
Joël FOURNY  
(FNAPEM)

Secrétaire :  
Bernard STALTER  
(UNEC)

Secrétaire Adjoint :  
Robert FARCY  
(FNFF)

Membres :

Philippe DEBOUZY  
(CNPA)

Philippe GOJ  
(FEDELEC)

Anne-Marie LE ROUEIL  
(SNPCC)

Laurent MUNEROT  
(UNPPD)

Membre associé :

Philippe ANDRIEUX  
(CFMA)

## L'organisation et les services de la CNAMS

Les actions de la CNAMS au service de ses adhérents sont multiples :

En tant que confédération représentative, la CNAMS a d'abord pour vocation à informer ses adhérents de façon très régulière de l'ensemble des évolutions législatives et réglementaires susceptibles de les concerner, directement ou indirectement.

Ensuite, la CNAMS conseille et guide ses adhérents sur des sujets aussi importants et nombreux que le dialogue social, le droit du travail, la protection sociale, la prospective des métiers et des qualifications, les actions à mener pour faire face au changement, la valorisation des métiers, la compréhension du contexte juridique et institutionnel français ou européen, le lobbying...

Dans ce cadre, la CNAMS dispose notamment d'un service juridique qui informe, conseille et répond aux questions pratiques de tous les adhérents.

La CNAMS défend également auprès de l'ensemble des interlocuteurs pertinents et nécessaires (pouvoirs publics, leaders d'opinion, représentants syndicaux...) les intérêts et les valeurs de ses adhérents sur

des problématiques communes et globales, mais également, le cas échéant, sur des sujets spécifiques à une profession.

Grâce à une présence territoriale forte et dynamique, la CNAMS assure aussi à ses adhérents un réseau de proximité en Métropole comme en Outre-mer. Ainsi, que ce soit au niveau régional ou départemental, ce réseau donne la garantie aux adhérents de la CNAMS d'être représentés et soutenus au plus près du terrain et dans les instances régionales de décision.

Par ailleurs, au sein des nombreuses instances dans lesquelles ils siègent (UPA, Conseil économique, social et environnemental, Chambres de métiers et de l'artisanat, organismes de protection sociale...), les membres de la CNAMS représentent et défendent les intérêts, à la fois matériels et moraux, de tous les adhérents.

Enfin, parce que l'un des principaux enjeux des métiers de service et de fabrication demeure l'accès à la formation professionnelle des chefs d'entreprises et des salariés, la CNAMS a développé un partenariat renforcé avec un organisme de formation dédié.





# Le réseau régional de la CNAMS

La CNAMS est présente dans toutes les régions françaises. Elle a aussi des représentations dans tous les départements, dont vous pouvez retrouver les coordonnées sur : [www.cnams.fr](http://www.cnams.fr)

ALSACE (67-68)

2, allée d'Oslo - 67300 SCHILTIGHEIM

Tél : 03 88 35 13 74

AQUITAINE (24-33-40-47-64)

10, rue des Fusilles - 40100 DAX

AUVERGNE (03-15-43-63)

1, rue des Reux - 03360 AINAY LE CHÂTEAU

Tél : 04 70 07 94 55

BOURGOGNE (21-58-71-89)

1, rue du Dauphiné - 21121 FONTAINE LES DIJON

Tél : 09 79 24 98 59

BRETAGNE (22-29-35-56)

Immeuble Delta 4

40, rue du Bignon - 35510 CESSON SEVIGNE

Tél : 02 99 53 53 35

CENTRE (18-28-36-37-41-45)

3, route de Sainte Maure - 37240 MANTHELAN

Tél : 02 34 42 07 19

CHAMPAGNE-ARDENNE (08-10-51-52)

37, rue des Capucins - 51100 REIMS

Tél : 03 26 47 22 55

FRANCHE-COMTE (25-39-70-90)

21, rue de la Préfecture - 25000 BESANÇON

LANGUEDOC-ROUSSILLON (11-30-34-48-66)

35, rue de Cerdagne - 66962 PERPIGNAN CEDEX

Tél : 04 68 34 59 34

LIMOUSIN (19-23-87)

342 B, rue François Perrin - 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 05 07 62

LORRAINE (54-55-57-88)

4, rue de la Vologne - 54524 LAXOU CEDEX

Tél : 03 29 86 52 15

MIDI-PYRENEES (09-12-31-32-46-65-81-82)

18 bis, boulevard Lascrosse - 31011 TOULOUSE CEDEX 6

Tél : 05 61 22 47 35

NORD-PAS-DE-CALAIS (59-62)

112, rue Gustave Dubled - 59170 CROIX

Tél : 03 20 99 70 70

BASSE-NORMANDIE (14-50-61)

10-14, rue Claude Bloch - 14000 CAEN

Tél : 02 31 93 56 14

HAUTE-NORMANDIE (76-27)

36 bis, avenue des Canadiens - 76140 LE PETIT QUEVILLY

Tél : 02 32 10 11 46

PAYS DE LA LOIRE (44-49-53-72-85)

3, rue Vasco de Gama - 44800 SAINT HERBLAIN

Tél : 02 40 71 06 54

PICARDIE (02-60-80)

1, rue Léonard de Vinci - 60000 BEAUVAIS

POITOU-CHARENTES (16-17-79-86)

2, place de Strasbourg - 79007 NIORT CEDEX

Tél : 05 49 33 27 46

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR (04-05-06-13-83-84)

473, rue Paradis - 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 29 32 85

RHÔNE-ALPES (01-07-26-38-42-69-73-74)

108-110, boulevard du Parc d'Artillerie - 69007 LYON

Tél : 04 78 72 29 70

ILE DE FRANCE (75-77-78-91-92-93-94)

7, rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS

Tél : 01 53 35 88 50

DOM TOM (971-972-973-974)

36, rue Simon Bolivar - 97200 FORT-DE-FRANCE





## Pour accompagner la formation des chefs d'entreprise artisanale secteur services et fabrication

### La mission du FAFCEA et de vos représentants

Association loi 1901, le FAFCEA contribue au développement de la formation professionnelle continue des chefs d'entreprise artisanale, de leurs conjoints collaborateurs ou associés, de leurs auxiliaires familiaux. Il favorise leur accès à la formation, en accompagnant le financement.

Chefs d'entreprise, ce sont les élus des organisations professionnelles de vos secteurs d'activité qui définissent les priorités et moyens de formation en tenant compte de vos besoins.

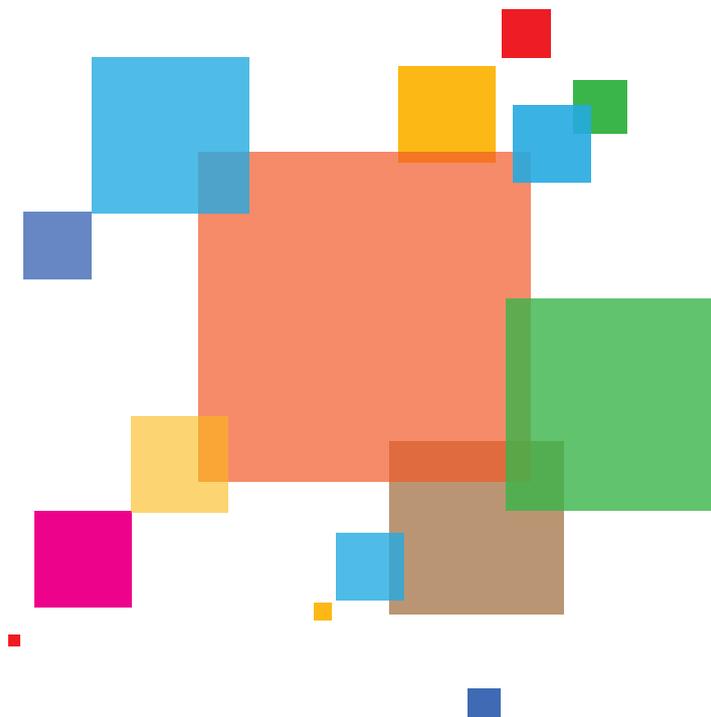
Ces décisions sont validées au sein du Conseil d'Administration du FAFCEA.

### Vous dépendez du FAFCEA - Vos obligations

Chaque année vous contribuez de façon obligatoire au FAFCEA par l'intermédiaire de votre bordereau de taxe professionnelle ou pour les entreprises non assujetties par le bordereau «taxe pour frais de chambre de métiers et contribution versées à d'autres organismes».

Dépendent du FAFCEA :

- Les Chefs d'entreprise (individuelle) artisanale.
- Les dirigeants d'une société, si celle-ci est inscrite au Répertoire des Métiers et au registre du Commerce et des Sociétés et s'ils sont affiliés au régime des travailleurs non salariés.
- Les conjoints collaborateurs ou associés dans l'entreprise artisanale de leur conjoint.
- Les auxiliaires familiaux.



## Vos droits, vos avantages et les démarches de votre projet

Sous réserve de sa recevabilité, tout ou partie de votre formation est prise en charge.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des organisations professionnelles de votre secteur qui vous conseilleront dans la définition de vos besoins en formation, sur les critères de choix des prestataires de formation et dans la constitution de votre demande de prise en charge.

Vous souhaitez améliorer la compétitivité et la pérennité de votre entreprise, la formation continue vous permet de réaliser vos projets en développant vos compétences.

Le FAFCEA soutient votre démarche en finançant tout ou partie de votre formation selon les priorités de financement et conditions de prise en charge définies par son conseil d'administration.

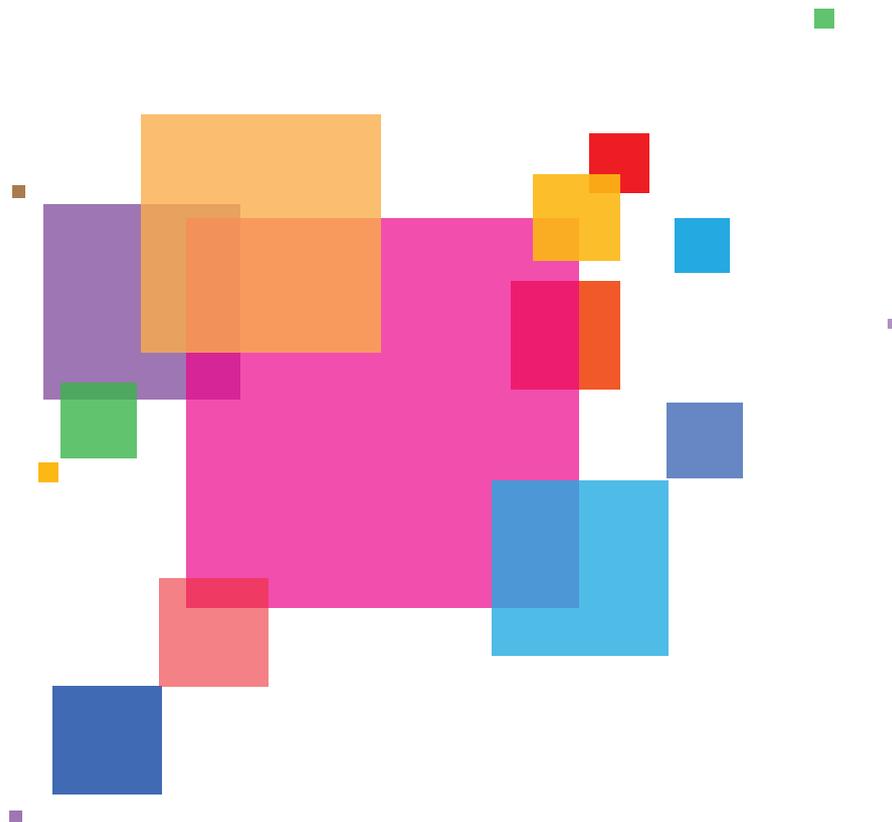
- Vous choisissez la formation dont vous avez besoin. Vous pouvez notamment vous rapprocher de l'organisation professionnelle de votre secteur.
- Une demande d'agrément doit être adressée avant le début de votre formation au FAFCEA.
- Votre demande est étudiée par le FAFCEA, et sous réserve de sa recevabilité, il prendra en charge financièrement tout ou partie de votre formation.
- Après votre formation, le FAFCEA rembourse tout ou partie du coût financier sur présentation de justificatifs.



Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter votre Organisation Professionnelle

- Nous joindre : 01 53 01 05 22
- Nous écrire : FAFCEA - 14 rue Chapon - CS81234 - 75139 Paris Cedex 03
- Mail : [accueil@fafcea.com](mailto:accueil@fafcea.com)





**cnams**...

FABRICATION & SERVICES

Membre fondateur et adhérente de l'  **UPA**  
LES ENTREPRISES DE PRODUCTION

1 bis rue du Havre - 75008 Paris

Tél. : 01 44 93 20 44

Fax : 01 44 93 08 04

[www.cnams.fr](http://www.cnams.fr)

[cnams@cnams.fr](mailto:cnams@cnams.fr)